Monsieur Michel Brochu Directeur du service des ressources humaines Commission scolaire des Grandes-Seigneuries 50, boul. Taschereau La Prairie, Québec J5R 4V3

OBJET: Compensation selon la clause 8-8.01

Monsieur,

La présente a pour but de vous informer que le maximum d'élèves permis dans ma classe est dépassé.

COMPENSATION 2016-2017 SECTEUR DES JEUNES- SECONDAIRE

Utiliser un formulaire par groupe

_	Informations	Début d'année	Modifications	Modifications	
Les services ont rendu ma tâche comparable à celle d'une enseignante ou d'un enseignant qui n'a pas intégré d'EHDAA oui non	École : Niveau : Matière : Groupe : Nombre de périodes : Absence : (maternité, maladie, etc) de :à (date) Remplaçant (e) :	Date: le 31 août 2016 Nombre total d'élèves: Description des élèves: 1. élèves réguliers: 2. élèves TC (code 12): services: oui non 3. élèves DA (code 02): orthopédagogie: oui non 4. autres élèves à risques: code: code: code: accompagnement: oui non heures\semaine:	Date: Nombre total d'élèves: Description des élèves: 1. élèves réguliers: 2. élèves TC (code 12): services:	Date: Nombre total d'élèves: Description des élèves: 1. élèves réguliers: 2. élèves TC (code 12): services:	
(nonletitetites filodices)			la documentation suivante,		
(no)	(rue) (app.)	(signature)	- le b - la li	s'il y a lieu : - le bottin d'élèves avec les cotes; - la liste d'élèves;	
(ville)	(prov.) (code postal)	(date)		ormulaire de demandes de vices.	

N.B. Faire parvenir l'original à la commission scolaire et une copie du formulaire à l'A.P.L.